



# Nettoyage de bâtiments

(Code Nace : 81.210)

		<b>Euro/heure</b>
<b>Qualifications professionnelles</b>	Indice 100 01/01/2017	<b>Indice 794,54 - 01/01/2017</b>

<b>1) Groupe 1</b>		
<b>Ouvrier(ière) Nettoyeur(euse) / 1er échelon (Catégorie 1)</b>	1,5062	<b>11,9674</b>
<b>Ouvrier(ière) Nettoyeur(euse) / 2e échelon (Catégorie 2)</b>	1,5724	<b>12,4933</b>

<b>2) Groupe 2</b>		
<b>Laveur(euse) / 1er échelon (Catégorie 1)</b>	1,6116	<b>13,0189</b>
<b>Laveur(euse) / 2e échelon (Catégorie 2)</b>	1,7049	<b>13,5462</b>

<b>3) Groupe 3</b>		
<b>Encadrement / 1er échelon (Catégorie 1)</b>	1,7711	<b>14,0718</b>
<b>Encadrement / 2e échelon (Catégorie 2)</b>	1,8373	<b>14,5983</b>

\*\*\*

## Classification des fonctions

### Groupe 1

Agent de nettoyage

### Travaux de catégorie 1

Travaux de nettoyage courant et régulier ne nécessitant aucune connaissance ou formation spécifique.

### Listing non exhaustif des tâches

- nettoyage de bureaux, de laboratoires, d'écoles, de magasins, d'habitations privées, de salles de spectacles;



- nettoyage de bureaux administratifs des hôpitaux généraux, spécialisés et psychiatriques et des maisons de soins psychiatriques, etc;
- nettoyage d'institutions non médicalisées pour soins de santé des personnes âgées:
  - les habitations;
  - les résidences service;
  - les complexes résidentiels avec services;
  - les maisons de repos;
  - les centres de jour;
  - les centres de nuit.
- nettoyage de carrosseries de matériel bureautique;
- dépoussiérage des sols par balayage et aspiration;
- lavage de toute surface horizontale et verticale;
- maintenance des abords;
- lavage désinfectant de toutes surfaces;
- enlèvement et évacuation des déchets;
- approvisionnement et lavage des sanitaires;
- lavage de la vaisselle;
- ainsi que tout travail ne nécessitant aucune technicité particulière.

## **Travaux de catégorie 2**

Travaux de nettoyage courant et régulier nécessitant une formation particulière interne.

### Listing non exhaustif des tâches

- nettoyage d'ateliers, de halls de production et de locaux qui sont humides, de nature grasseuse ou huileuse;
- nettoyage dans les hôpitaux généraux, spécialisés et psychiatriques et dans des maisons de soins psychiatriques, à l'exclusion des bureaux administratifs;
- nettoyage des laboratoires avec un risque d'infection, à l'exclusion des bureaux administratifs, des blocs opératoires et des salles de réanimation des hôpitaux;
- travaux de nettoyage dans les abattoirs et dans l'industrie de la viande, tels qu'ils sont effectués dans des salles d'abattage et découpe, ainsi que les zones de désossage où l'on traite des boyaux etc., pour lesquels le personnel travaille avec des compresseurs dans un nuage d'humidité, vêtu d'un vêtement de protection adapté, ainsi que les travaux de nettoyage dans les chambres froides;
- travaux de nettoyage réalisés en zone sensible de milieu agro-alimentaire hormis surfaces de bureau et travaux groupe 1, catégorie 1;
- shampoingage mécanisé des revêtements textiles et tapis ainsi que traitement antistatique des sols textiles;
- travaux de nettoyage réalisés dans une morgue et/ou crématoire à l'exception des bureaux administratifs;
- décapage mécanisé des sols lisses et mise en cire avec entretien par spray méthode;
- cristallisation des pierres marbrières;



- nettoyage par produit spécifique et agréé de l'appareillage informatique;
- biodécontamination de toutes surfaces;
- travaux de nettoyage de sols réalisés par auto-laveuse intégrant la gestion et la maintenance complète de la machine;
- nettoyage de wagons de chemin de fer, d'avions et de bus.

## **Groupe 2**

Sont uniquement considérés comme salariés du groupe 2, les salariés dont l'activité principale correspond aux tâches décrites ci-dessous.

### **Laveur de vitres**

#### **Travaux de la catégorie 1**

Nettoyage de vitreries utilisant des moyens techniques et d'accès simples à une hauteur maximale de 8 m.

##### Listing non exhaustif des tâches

- lavage de toute vitrerie par racletage;
- nettoyage, essuyage des châssis.

#### **Travaux de la catégorie 2**

Nettoyage de vitreries nécessitant des moyens techniques particuliers à une hauteur supérieure à 8 m.

##### Listing non exhaustif des tâches

- lavage de toute vitrerie et châssis par racletage au moyen d'échelles ou avec l'aide d'échafaudages (fixe ou mobile), de camions de nacelle, de nacelles de toit, d'une plate-forme élévatrice, d'un siège mobile et façade;
- lavage de toute surface vitrée nécessitant l'emploi de produit de haute technicité; • travaux de mise en état sur vitrerie et châssis après la fin du chantier;
- lavage complet de façade vitrée ou non vitrée.

## **Groupe 3 Encadrement**

### **Listing non exhaustif des travaux de la catégorie 1**

Responsable technique d'une équipe de nettoyage composée de minimum 10 personnes.

- est responsable de l'approvisionnement chantier;
- veille à l'application du programme de travail;
- est chargé de faire réceptionner les travaux par le client;



- rend compte à sa direction hiérarchique sur les résultats qualitatifs d'exploitation;
- participe aux travaux.

#### Travaux non exhaustifs de la catégorie 2

Responsable technique et contrôle de plusieurs équipes de nettoyage dont l'effectif est supérieur à 50 personnes.

Même descriptif que sous groupe 3, catégorie 1) auquel s'ajoutent

- maintien d'un contact suivi avec le responsable client;
- est responsable de la gestion du site;
- fait assurer les règles de sécurité et santé sur le site de travail;
- s'implique partiellement dans les travaux suivant les besoins de l'entreprise.

\*\*\*

- CCP (certificat de capacité professionnelle) remplace le CITP (certificat d'initiation technique et professionnelle) et le CCM (certificat de capacité manuelle) ;
- DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) remplace le CATP (certificat d'aptitude technique et professionnelle) ;
- DT (diplôme de technicien)

**Pour en savoir plus :**

**Convention collective de travail pour le secteur du nettoyage de bâtiments :**

<http://www.itm.lu/home/droit-du-travail/conventions-collectives-de-tra/conventions-collectives-de-trava.html>

**FAQ en ce qui concerne les conditions de travail :**

<http://www.itm.lu/home/faq/ddt.html>